

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Demande d'enregistrement pour l'augmentation de l'activité de l'unité de méthanisation Mortagne environnement à GERBEVILLER

Par arrêté préfectoral du 20 août 2021, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de 31 jours, du jeudi 16 septembre 2021 au samedi 16 octobre 2021 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la société Mortagne environnement – dont le siège social se situe 10, route de Réménoville, 54830 Gerbéviller – en vue d'augmenter l'activité de l'unité de méthanisation de déchets agricoles qu'elle développe à la même adresse, lieu-dit « Au Coin », à Gerbéviller (54830).

La quantité annuelle de matières traitées sera portée à environ 19875 tonnes, soit un maximum de 54.5 tonnes par jour. Elle proviendra de 9 exploitations agricoles des environs et sera composée d'effluents d'élevage (56.4 %), de cultures intermédiaires à vocation énergétique (15 %), et de déchets végétaux agricoles (27.7 %). Le gaz produit sera injecté dans le réseau GRDF. Les digestats solides et liquides, dont la production annuelle est estimée à 17490 tonnes, seront épandus sur les parcelles des 9 exploitants agricoles participant au projet.

Le dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pourra être consulté pendant toute la durée de la consultation :

- aux jours et heures d'ouverture habituels d'ouverture au public de la mairie de Gerbéviller (du lundi au samedi, de 8h à 12h, et de 16h à 18h30 les mardis et vendredis) ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques « Politiques publiques » – « Enquêtes et consultations publiques »).

Les observations sur le projet soumis à consultation publique pourront être formulées pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur un registre à feuillets non mobiles disponible en mairie de GERBEVILLER aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courrier adressé à la préfecture de Meurthe et Moselle – Bureau des procédures environnementales – 1 rue du Préfet Claude Erignac – CS 60 031 – 54 038 NANCY Cedex, cachet de la poste faisant foi ;
- par voie électronique, date de réception faisant foi, à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de GERBEVILLER et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre de consultation ;
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre de consultation ;
- respecter les règles de distanciation sociale.

Au terme de la consultation du public, le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accorder ou de refuser la demande d'enregistrement présentée par la société Mortagne environnement. Le préfet de Meurthe-et-Moselle peut également décider, au plus tard 15 jours après la tenue de la présente consultation publique, d'instruire cette demande selon la procédure d'autorisation environnementale.